

Adoption d'un projet de décret sur l'augmentation de 15% du SMIG dans différents secteurs

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 27-05-2011 01:01:16

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi, a adopté un projet de décret 2-11-247 portant augmentation de 15% du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des professions libérales et de l'agriculture.

Cette augmentation, répartie en deux tranches pour les secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture, entrera en vigueur à partir du 1er juillet 2011 à raison de 10% et à partir du 1er juillet 2012 (5%), a indiqué le ministre de la Communication, porte parole du gouvernement, Khalid Naciri à l'issue de ce conseil.

Ainsi, le SMIG dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services s'établira à 11,70 dirhams l'heure à partir du 1er juillet 2011, puis à 12,24 DH/heure à partir du 1er juillet 2012.

S'agissant du secteur agricole et forestier, le salaire journalier minimum se situera à 60,63 DH à compter du 1er juillet 2011 et sera de 63,39 DH à partir du 1er juillet 2012.

Eu regard à la conjoncture actuelle que traverse le secteur du textile-habillement et afin de préserver la compétitivité de cette activité, il a été décidé d'augmenter le SMIG dans ce secteur de 15% sur six tranches (1er juillet et 1er décembre 2011, 1er juillet et 1er décembre 2012, 1er juillet et 1er décembre 2013).

MAPF